NOUVELLES DU PALAIS-BOURBON

(De notre correspondant particulier)

Paris, 28 mai.

La question des princes

Il serait en ce moment assez difficile d'analyser d'une manière précise l'état des esprits de la majorité républicaine au sujet de la question des princes.

Ce qui ressort cependant des impressions échangées est la rupture survenue depuis hier entre les opportunistes et les clémentistes, rupture dont l'article de M. Pelletan dans la *Justice* est une preuve patente et qui est due à la crainte pour Clémenceau de voir M. Ferry arriver aux affaires, et pour M. Ferry de voir M. Clémenceau au pouvoir.

La conséquence immédiate de cette situation, dont M. de Freycinet ne peut que profiter, est l'intention bien arrêtée des amis de M. Clémenceau de réclamer l'expulsion obligatoire et étendue à tous les princes. Les opportunistes disent maintenant bien haut qu'il faut voter le projet du gouvernement; toutefois cette manière de voir est loin d'être générale.

Une trentaine de membres de l'union des gauches veulent que le projet porte les mots: le gouvernement est invité à interdire le territoire de la République, au lieu de : est autorisé.

Ils réclament en outre, comme les clémencistes dont ils se rapprochent, l'expulsion illimité. En prévision du retour de leur chef ils ne veulent pas le voir courir le risque de tomber sur le dépôt d'un projet d'expulsion qu'il faudrait, le cas échéant, présenter pour chacun des princes individuellement.

Ce qu'ils cherchent, en un mot, à éviter, c'est une expulsion à répétition.

Jugeant le moment prématuré, ils n'en répètent pas moins à qui veut l'entendre que leur chef prendra prochainement les affaires.

Il est vrai qu'aujourd'hui ils oubliaient ou faisaient semblant d'oublier la manifestation qui s'est produite au cimetière Montparnasse où l'on inhumait le colonel Herbinger.

Un fait qui ressort encore plus nettement que celui-là et qui n'est pas encore discuté, est le mécontentement de tous les républicains contre M. Grévy qui a refusé l'expulsion de sa propre initiative.

Pendant que l'union des gauches se réunissant ce soir à cause de la scission que nous relatons plus haut, se séparait sans prendre de décision, la gauche radicale, après avoir décidé de faire, de concert avec les autres groupes républicains, une démarche auprès du gouvernement en vue de réclamer l'épuration du personnel administratif, a, de plus, décidé de reprendre par amendement le projet présenté par M. Floquet et concernant l'expulsion pure et simple par voie législative.

Paris, 28 mai, — En résumé, s'il est voté, le projet du gouvernement subira de profondes modifications. La discussion, à cause des fêtes de l'Ascension ne viendra pas avant samedi 5 juin et plus probablement le lundi 7. Deux bureaux nommeront, croit-on, un membre conservateur : le 3e et le 4e.

Les droites

Les droites de la Chambre ont eu aujourd'hui une réunion commune sous la présidence de M. de Mackau.

La discussion a été ouverte sur la question de l'expulsion des princes — les différentes hypothèses pouvant se présenter dans les bureaux ont été successivement examinées. — La réunion a chargé divers de ses membres d'intervenir demain dans la discussion dans les bureaux en maintenant fermement le droit des princes d'habiter le territoire français, et en protestant contre toutes mesures d'exception, de quelque côté qu'elles viennent.

Les emprunts pour les maisons d'écoles

Les droites ont chargé M. Lojeune d'interpeller le gouvernement sur les conditions auxquelles, d'après la loi nouvelle, se font les emprunts pour les maisons d'école. Ces conditions sont beaucoup plus onéreuses pour l'Etat que celles des emprunt qu'il fait directement.

M. Goblet et le budget des cultes

M. Goblet s'est rendu aujourd'hui devant la commission du budget pour lui demander de revenir sur le vote émis par elle mercredi et supprimant le budget des cultes.

Le ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il était partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; mais qu'au point de vue du droit on ne pouvait supprimer des services publics par voie budgétaire. Le traité existant est le corollaire du concordat. En fait, la séparation immédiate est impossible.

Dans tous les cas, elle ne peut venir que du Parlement et le jour où elle viendra en discussion, je m'en référerai, a dit M. Goblet, à la déclaration ministérielle. Je ne crois pas qu'il y ait une majorité pour la voter; mais si cette hypothèse se réalisait, je présenterai une loi sur les associations et une loi transitoire pour le règlement des droits acquis.

Mais si la Chambre ne veut pas de la séparation, il faut maintenir intégralement le budget des cultes, car les réductions partielles sont des persécutions maladroites. En terminant, le ministre dit que le refus de voter le budget ferait croire au pays que la séparation est contraire à la loi, à l'équité. A la veille des élections aux conseils généraux, cette mesure serait des plus dangereuses.

Après ces explications, la commission a procédé à un nouveau vote et, revenant sur sa première décision, a décidé par 15 voix contre 13 de passer à l'examen du budget des cultes.

Mais par 16 voix contre 14, la commission a ensuite décidé de surseoir à cet examen jusqu'à ce que la chambre ait statué sur le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Enfin par 14 voix contre 13 il a été décidé, que si la Chambre n'avait pas statué en temps utile sur ce principe, la commission passerait à l'examen du budget.

Les droits sur les céréales

La commission des douanes a examiné aujourd'hui le rapport de M. de Roys sur les céréales. Le droit gradué sur le blé, arrêté en principe a été légèrement remanié. La commission maintient le droit de 5 francs jusqu'au cours de 25 francs, mais au lieu du droit unique de 3 francs elle a divisé de la façon suivante, dans le but de prévenir les dangers de la spéculation et diminuer son intérêt d'user des hausses factices.

Au dessus de 25 fr. et jusqu'au cours de 26 fr. le droit serait de 4 fr. — de 26 à 27 fr. le droit serait de 3 fr. et de 27 à 28, de 2 fr. — Au dessus de 28 fr. on ne maintiendrait plus que le droit de statistique de 0,60 centimes.

Le ministre de l'agriculture sera entendu dans la prochaine séance.

Les livrets d'ouvriers

Après avoir supprimé l'article 2 (contrat de louage), la commission chargée d'examiner la proposition de loi adoptée et relative à l'abrogation du livret d'ouvriers, a également supprimé les articles 3 et 4 réglementant la délivrance du livret facultatif.

Du projet du Sénat il ne reste donc plus que l'article 1er qui abroge toutes les dispositions de lois ou décrets relatifs aux livrets d'ouvriers sauf la loi du 18 mars 1806 sur les livrets d'acquits de la fabrique de Lyon, celle du 7 mars 1850 sur les livrets de compte pour le tissage et le bobinage et l'article 10 de la loi du 19 mai 1874 relatif aux livrets des enfants et des filles mineures.

Amendements à la loi sur l'enseignement primaire

Paris, 28 mai. — Nous avons donné hier le texte des amendements proposés par M. Thellier de Poncheville à la loi sur l'enseignement primaire déjà votée par le Sénat.

L'honorable député du Nord a présenté, de concert avec M. Ferré, un autre amendement. Le voici :

« Art. 58. — Supprimer le dernier paragraphe de cet article ainsi conçu : « La commission scolaire ne peut, dans aucun cas, s'immiscer, dans l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement. »

« Art. 59. — Rédiger ainsi qu'il suit le V paragraphe de cet article : « Les père, mère, tuteur ou tutrice peuvent se faire assister ou représenter par des mandataires devant le conseil départemental et devant les commissions scolaires. »

De concert avec M. Leroy, M. Thellier de Poncheville a proposé en outre l'amendement que voici :

Ajouter au paragraphe 55 de l'art. 13, « la commune pourra faire appel de cette décision au conseil supérieur de l'instruction publique. »

AU SÉNAT

Paris, 28 mai.

Au Sénat, M. Claude a communiqué à la commission chargée de faire une enquête sur la consommation de l'alcool, les documents recueillis pour servir à la confection du rapport général. La commission entendra vendredi MM. Alglare et Jules Roche et nommera son rapporteur.

***

Le rapport de M. Bozérian qui conclut à l'adoption de la proposition concernant la repression des provocations ou excitations publiques a été adopté par la commission chargée de l'examen.

***

Le projet de loi relatif aux princes ne paraît pas devoir rencontrer au Sénat un accueil sympathique. La Gauche et l'Union républicaine du Sénat, s'en référant à l'abrogation des lois d'exil, demandent que les princes qui auraient troublé l'ordre public ou cherché à violer la Constitution soient déférés aux tribunaux compétents comme tous les citoyens.

PETITES NOUVELLES

Le prince Baudouin de Flandre, neveu du roi Léopold et l'héritier du trône de Belgique, est arrivé à Paris et a été reçu à la gare par le baron de Beyens.

*** Les quatres grandes primes d'honneur pour l'exposition canine ont été décernées à MM. Baudry-d'Asson, Levêque, Nathaniel Johnston et Emmanuel Boulet.

Une particularité qui ne manque pas de piquant. La prime d'honneur décernée à M. de Baudry-d'Asson consiste en une statuette en porcelaine de Sèvres, offerte par M. Grévy et représentant la République.

*** Un incendie a détruit une fabrique de bouchons à Philippeville, 80 ouvriers sont sans travail.

*** D'hier midi à aujourd'hui même heure, il y a eu 35 cas cholériques et 16 décès à Venise, 3 cas et 2 décès à Bari.

*** M. Le Général de division Virgile est admis dans le cadre de réserve.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris 28 mai. — La dépression d'Angleterre a son centre près de Shetland, le baromètre a baissé de 7 mm à Stornoway, il reste bas sur toute la moitié nord-ouest de l'Europe. Les vents du S.-O. continuent à dominer sur nos régions. Le calme revient sur la Méditerranée, ou la pression est très uniforme vers 762 mm, le vent est faible, variable, la mer belle et le ciel beau ou nuageux.

La température a baissé généralement. Le thermomètre marquait ce matin 4° à Haparanda, 10 à Paris; 16 à Nice et 27 à Biskra. Lésina.

En France, le temps reste à éclaircies avec averses par instants et température voisine de la normale.

Hier, à Paris, ciel nuageux, averse vers six heures du soir.

Maximum, 18°5. Minimum, 7°1.

Chambre de Commerce de Tourcoing

Séance du 21 mai 1886

Présidence de M. Ch. JONGLEZ, député, président

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Ayant dans sa précédente réunion, à l'occasion de plusieurs vols nocturnes et autres audacieuses tentatives dans des maisons de commerce, exprimé, à l'unanimité, le vœu que la municipalité voulut bien prescrire des mesures propres à faciliter à la police la surveillance de nuit, et M. le Maire, par lettre du 21 mai courant ayant récusé aux représentants du commerce le droit d'émettre un vœu en cette occasion, charge son président de faire au chef de l'administration une réplique dont les termes sont redigées en séance.

Consultée par M. le Ministre du commerce au sujet de la collation de bourses de voyage votées par le Parlement et destinées à permettre à de jeunes élèves des écoles supérieures de commerce et autres d'explorer des centres commerciaux étrangers, est amené à constater que l'allocation inscrite au budget de l'Etat, de même que le montant de chaque bouche, sont insuffisants pour permettre d'atteindre le but, estime qu'il serait désirable que le crédit ouvert annuellement fût d'au moins 45.000 fr., comme en Belgique, et reconnait que les conditions actuellement imposées aux candidats ne permettent pas à des jeunes gens de la région de se mettre, en ce moment, sur les rangs pour chercher à conquérir cette faveur.

Sejoint à la chambre de commerce de Douai pour émettre l'avis qu'il y a lieu de provoquer un mouvement d'opinion en faveur d'une plus active répression des excitations des ouvriers à la violence et à la grève par des personnes étrangères à l'industrie.

Convient des démarches qui seront tentées pour obtenir la diminution de la valeur des lots de laines en suint, ou lavées, ou des déchets de laines qui pourront être mis en vente publique.

Adopte les conclusions d'un rapport de M. Désiré Leurent au sujet du projet de création de cours d'appel commerciales.

S'entretient avec M. Ch. Jonglez, député, de divers projets de loi et de questions d'intérêt commercial et émet son opinion sur la solution qu'il serait désirable d'y voir donner.

—

Le Gouvernement français vient d'être avisé par son Consulat, que le gouvernement portugais a fondé récemment, à Porto, un musée commercial et industriel.

La direction de l'établissement a réservé une section destinée à recevoir une expositon permanente et gratuite de produits français, échantillons, catalogues, prospectus, etc.

La correspondance relative aux relations à établir avec l'institution dont il s'agit doit être adressée à M. Joaquim de Vasconcellos, conservateur du musée industriel et commercial, à Porto (Portugal).

Communiqué par la Chambre de Commerce.

LA LAINE A LONDRES

On nous écrit de Londres, le 28 mai :

Depuis mes avis du 21 courant, les affaires se sont ici un peu ralenties. Le calme n'est, bien entendu, revenu que progressivement et les dernières affaires traitées ne montrent point la moindre trace de faiblesse : mais il a suffi de la nouvelle qu'un commencement de grève avait eu lieu à Reims pour enrayer l'élan acquis depuis trois semaines d'une façon si marquée et si soudaine et rendre plus circonspects des acheteurs qui autrement auraient pu être tentés d'exagérer l'amélioration réelle qui existe tant sur la laine brute que sur les dérivés peignés, blousses fils et tissus.

Aujourd'hui le mouvement en avant semble être enrayé mais pas un pouce du terrain conquis n'est abandonné.

Sur notre marché les affaires sont de plus en plus difficiles : le stock est extrêmement limité et les détenteurs ont des prétentions qui actuellement devront empêcher toute transaction d'avoir lieu. Beaucoup de vendeurs ont été à Anvers et ont assisté aux enchères où tous les lots étaient l'objet d'une si vive concurrence qu'ils sont revenus ici persuadés qu'ils auraient en juin une hausse moyenne de 20 à 25 0/0 sur les prix de mars-avril. Ce qui les entretient surtout dans cette idée, c'est que, en même temps qu'ils constatent l'arrêt momentané survenu en France, ils voient que les acheteurs allemands et anglais se mettent franchement aux achats et paient déjà les pleins prix obtenus il y a huit jours. Il est évident que si à l'ouverture de notre prochaine vente (16 juin) l'Angleterre et l'Allemagne sont à même de suivre l'impulsion que la France a donné à l'article les prix devront, pour un temps du moins, atteindre aisément la moyenne établie récemment par les transactions de contrat privé qui ont atteint un chiffre d'environ 15.000 balles.

Les avis de l'*Intérieur* restent favorables : l'amélioration signalée précédemment se maintient partout et les peignés et blousses d'Australie se vendent bien plus facilement et à de meilleurs prix qu'il y a trois semaines. A mesure que les laines fines reviennent en faveur, les laines communes sont de plus en plus négligées et il faut s'attendre à voir ces dernières perdre une grande partie du terrain que la mode leur a pour si longtemps aidé à maintenir.

On offrira à nos prochaines enchères 370.000 balles environ dont voici le détail par provenances :

Sydney	74.700	balles
Queensland	16.000	»
Port-Philippe	79.000	»
Adélaïde	28.000	»
Swan-River	10.300	»
Van-Diémen	15.000	»
Nouvelle-Zélande	116.000	»
Cap de Bonne-Espérance	33.000	»
Total net	370.000	balles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La nouvelle loi scolaire a soulevé à juste titre une protestation unanime des catholiques de France.

Cette loi, en effet, organise d'une façon définitive l'enseignement public séparé de la religion, dirigé par l'Etat seul, et soustrait à tout contrôle des pères de famille et des conseils municipaux.

Elle en exclut à bref délai les frères et les sœurs et condamne l'instituteur chrétien à étouffer la voix de sa conscience.

Elle prive les frères de l'immunité du service militaire et elle atteint, par là, dans leur recrutement, les maitres les plus dévoués de l'enseignement libre.

Pour prévenir ces résultats désastreux, le comité de défense religieuse a proposé aux catholiques d'user, contre cette loi, du droit de pétition que leur accorde la Constitution.

Cette pensée a déjà été suivie d'effet et de nombreuses signatures ont été recueillies dans tous les départements.

Nous apprenons qu'à Roubaix aussi le pétitionnement s'organise et nous sommes convaincus que nos concitoyens tenant à honneur de figurer sur les listes, dressées à cet effet, feront bon accueil aux personnes qui viendront les leur présenter

Des listes se trouvent dès à présent en nos bureaux à la disposition des personnes qui voudraient nous donner leur signature ou prendre part à la propagande organisée par le comité.

La manifestation du 13 juin et les socialistes de Roubaix-Tourcoing. — On lit dans les journaux belges :

« La nouvelle que des listes de souscription circulaient à Paris, à Roubaix et à Tourcoing pour permettre à un grand nombre d'ouvriers de se rendre à Bruxelles, le 13, a puissamment contribué, nous assure-t-on, à l'interdiction de la manifestation ouvrière projetée. »

L'arrosage des rues. — On nous communique l'avis suivant :

Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler aux habitants l'exécution de l'article 108 du règlement de police municipale, en date du 29 novembre 1875, ainsi conçu :

« Durant la saison des chaleurs, les habitants » sont tenus d'arroser la voie publique devant les » façades de leurs maisons, jusqu'au milieu de la » chaussée ; cet arrosement doit avoir lieu deux » fois par jour : la première à neuf heures du » matin, la seconde à cinq heures du soir. »

Il est défendu d'employer pour cette opération l'eau des ruisseaux, d'arroser et d'éclabousser les passants ou de gêner la circulation.

Distinction honorifique. — Par décret inséré à l'*Officiel* de samedi, une *mention honorable* est décernée à M. Albéric Delbarre, agent de police à Roubaix qui, le 24 mars 1886, a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

L'agent Delbarre s'est maintes fois signalé par son courage et sa fermeté et méritait bien cette flatteuse récompense.

Instruction primaire. — Mlle Marie Cornille, élève de l'école de la rue de Soubise, vient de passer avec succès ses examens pour l'obtention d'une bourse d'enseignement primaire supérieur.

Dans la dernière journée du concours hippique, (prix internationaux pour équipages de maitres), un de nos concitoyens, M. René Wibaux, a obtenu le 5e prix pour son bel attelage.

Ecole de natation. — L'exploitation de la buvette et du restaurant de l'école de natation pendant la saison d'été 1886 à été adjugée vendredi dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville. La mise à prix était de 1,200 fr. Plusieurs enchérisseurs se sont présentés. M. Knockaert a été déclaré adjudicataire pour 1,300 fr.

L'ouverture de la pêche. — Tous les pêcheurs sont abois. Ils attendaient avec impatience le 15 juin, date de l'ouverture. Déjà ils avaient disposé leur arsenal d'engins ; mais aucun d'eux n'avait songé à consulter le calendrier. Or le 15 juin est le mardi de la Pentecôte, c'est-à-dire le lendemain de deux jours de fête que tous les pêcheurs ouvriers, bourgeois, etc. pourraient consacrer à ce doux passe-temps. Qui aura le loisir d'aller à la pêche le mardi, alors qu'après deux jours de fête la besogne se sera accumulée ? L'ouverture arrive donc deux jours trop tard.

Nous le répétons, nos pêcheurs sont aux abois et il y a de quoi. Aussi de tous les côtés se signent des pétitions déjà couvertes de milliers de signatures demandant que l'ouverture soit reportée au dimanche 13 juin. Les raisons qu'allèguent les pétitionnaires adorateurs de l'hameçon sont trop légitimes pour que l'autorité reste insensible à leur juste réclamation.

A Roubaix, cette pétition, colportée dans les divers quartiers de la ville, a déjà recueilli un grand nombre de signatures.

Puissent nos amateurs de pêche obtenir satisfaction à leurs vœux !

Le cercle d'escrime *l'Union Roubaisienne* inaugure sa nouvelle salle du *Café Saint-Georges* le dimanche 6 juin par une très belle fête organisée sous la présidence de M. Léopoid Loridan. Cette fête qui commence à 7 h. 1/2 du soir, se composera d'une attrayante séance d'escrime et d'un concert vocal et instrumental. Voici le programme :

Premiere partie (ESCRIME). — Ouverture par un salut d'ensemble exécuté par tous les membres du cercle :

MM. Léopold Loridan, *président* ; Théodore Willem, *vice-président* : Jean-Baptiste Donsbecke, *secrétaire* ; Gustave Fourmentraux, *fondateur* ; Alexandre Dumez, *trésorier* ; Alfred Leroy, *porte-drapeau* : Edouard Terrin, *commissaire* ; Henri Decottignies, François Losfeld, Joseph Dubus, Charles Duriez, Ch. Hêam, Joseph Picavet, Hector Dujardin et Ernest Hermain, *membres du Cercle d'Escrime*.

Deuxième partie, (CONCERT). — 1. Romance, A. Detammerman. 2. *Le Soupçon* (air du Val d'Andorre) Henri Notte. 3. *Les Statues en Goguettes*. Louis Prouvost. 4. *La Chanson du Vin* (XXX, G. Servranx. 5. *Fantaisie sur Rigoletto* (Singelée), A. Manche. 6. Romance. A. Detammermann. 7. *Les Brésiliennes* duo, Leclercq frères. 8. *L'Histoire du Drapeau* (Villemer et Delomeil), Henri Notte. 9. *Les Fredaines d'Emile* (Paulus), Louis Prouvost. 10. *Ne touchez pas au Drapeau de la France*, G. Servranx 11. Fantaisie sur le *Trouvère*, A. Manche. 12. *La Chanson de Clipinancourt*, Louis Prouvost. Le piano sera tenu par M. Edmond. Prix du cachet pour les étrangers au cercle : 0.50 centimes.

Accident de voiture. — Un cheval attelé à un cabriolet dans lequel il y avait deux personnes s'est abattu vendredi, à 5 heures du soir, boulevard d'Armentières. La violence du choc a précipité le conducteur sur le sol. La victime de cet accident, M. Jules D..., en a été quitte pour quelques contusions sans aucune gravité à la tête.

Un accident s'est produit vendredi matin dans l'établissement de M. Henry Mathon, rue de la Redoute. Un jeune homme de 19 ans, Cyrille Souxdorf, journalier, s'étant laissé choir contre une machine en mouvement, a eu le bras droit pris dans un engrenage et cruellement mutilé. M. le docteur Bayart l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Vols et Voleurs. — Un fripier de la rue des Sept-Ponts, Arthur S...., empruntait ces jours derniers la voiture d'un habitant de la rue Blanchemaille au nom de la mère de ce dernier et s'empressait aussitôt de..... vendre le véhicule pour la somme de 80 francs. L'escroquerie ayant été découverte, plainte a été portée, et le coupable arrêté. S.... s'est signalé plusieurs fois dans les réunions publiques par la violence de ses opinions révolutionnaires.

— Une fillette de 15 ans, Irma D..., demeurant rue du Parc, convoitait depuis quelque temps une superbe bague en or appartenant à Mme Duponchelle-Tahon, marchande de beurre, rue des Arts. Cette semaine, elle n'a pas pu surmonter davantage son mauvais penchant et a volé le bijou. C'est pour ce délit qu'on vient de l'incarcérer à la maison d'arrêt de Lille.

Wattrelos. — Les opérations du recensement seront faites aujourd'hui par les soins de M. le commissaire de police et des gardes champêtres. On a terminé jeudi la distribution des bulletins individuels à domicile.

— Un fête touchante a eu lieu dimanche dernier au hameau du Crétinier. La société des *Francs Archers*, dont nous avons narré dernièrement les brillantes annales, et celle des *boulcurs*, comptant ensemble 110 membres, se sont rendus, musique en tête, à l'estaminet Lagache, où leur siège social est établi depuis plus d'un demi-siècle, et ont offert à M. Henri Lagache, à l'occasion de son mariage, un magnifique cartel et deux énormes bouquets. Ces sociétés, où règne l'entente la plus parfaite, se sont ensuite diverties en cet endroit, jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Exposition des Arts décoratifs, organisée par la société artistique de Roubaix-Tourcoing dans son local de la rue de l'Alouette. — Ouverture le 1er mai. — Entrée, 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis; un franc, les autres jours de la semaine. — L'exposition sera ouverte de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège, professeur : M. A. Béghin. — Lundi 31 mai, à 2 h. du soir, manipulations; à 8 h. physique.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

Vous permettez ? — Vos instants sont précieux, je le sais, cher lecteur, aussi je ne veux pas en abuser. Ne lisez pas ce qui suit, si vous vous portez bien, ou encore... si... lisez-le quand même, car on ne sait jamais ce qui peut arriver. — « Saint-Forgeux (Rhône). Depuis plus de trois ans j'etais atteinte de douleurs névralgiques qui me faisaient énormément souffrir; je n'avais pas d'appétit, mauvaise digestion, douleurs atroces dans le bras droit. Depuis que j'emploi vos bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50, mes maux de tête ont complètement disparu et la digestion se fait parfaitement. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre comme il le voudra. Mme Ve Durel. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Saint-Forgeux. 12792d

TOURCOING

Conseil municipal. — La séance de vendredi soir, la seconde de la session ordinaire de mai, fut presque entièrement remplie par des élections.

On a procédé d'abord à la nomination d'un administrateur des hospices en remplacement de feu M. Joseph Delepoule.

Avant l'ouverture du scrutin, M. Deltombe a emis l'opinion sensée que le choix devrait se porter sur un homme se trouvant dans une situation d'indépendance, vis-à-vis de l'Etat ou de la Ville, en n'emargeant pas à leurs budgets et jouissant d'une position stable à l'abri d'un déplacement.

Suivant M. Monnier, il serait bon aussi de choisir un tourquennois de préférence à un étranger; mais la majorité opportuniste du conseil ne s'est pas arrêtée à ces considérations et M. Goubet, juge de paix, a été élu comme administrateur des hospices par 14 voix contre 6 données à M. Bigo et une à M. Louis Bernard, sur 21 votants.

Vient ensuite la nomination d'administrateur de la caisse d'épargne. M. Emile Lehoucq, remplacera, pendant deux ans, M. Jules Lehoucq, démissionnaire; M. Emile Leplat fils, prendra la place, avec un mandat de 3 ans, de M. Joseph Delepoule, décédé; enfin, les quatre administrateurs sortants: M. Paul Duquesnoy, Ernest Leprince, Adolphe Fournier et Didry-Bodin sont réélus.

La commission chargée de former les listes du jury criminel sera composée, comme l'année dernière, de MM. Dervaux et Dehaenne, pour le canton Nord et de MM. Rasson et Glorieux pour le canton Sud.

Le scrutin pour la nomination de 40 répartiteurs est renvoyé à la séance prochaine.

La question de l'épuration des eaux de l'Espierre, nécessitant une solution à bref délai, sera soumise à une commission qui comprend comme membres de droit MM. Sasselange, Desmettre, Louis Honoré, Dron et Deltombe, auxquels sont adjoints MM. Jules Desurmont et Dehaenne.

Sur les rapports déposés par le Maire, le conseil prend ensuite les délibérations suivantes:

Il renvoie aux commissions réunies du gaz et des travaux un projet de construction et d'achat de matériel pour l'usine à gaz qui nécessitera une dépense de 78 500 fr.

Il vote les centimes ordinaires et extraordinaires destinés à l'entretien des chemins vicinaux, aux traitements des gardes-champêtres et aux dépenses nécessaires au service de l'instruction publique. Il remet à l'examen de la commission des travaux, des projets de construction de murs de clôture à l'avenue du jardin public et à l'école des garçons de la rue Neuve.

Il donne acte de communications relatives aux notes des élèves boursiers de la ville dans diverses écoles du gouvernement et à un succès obtenu à la société industrielle du Nord par M. Désiré Carette, élève du cours public d'allemand.

Il vote le crédit nécessaire pour accorder une augmentation de traitement aux instituteurs et institutrices ayant trois ans de séjour à Tourcoing.

Enfin il soumet à l'étude des commissions compétentes : 1° Une proposition faite par M. Valentin Roussel, de Roubaix, d'ouvrir une rue à l'emplacement de l'usine récemment incendiée, devant donner accès de la place Thiers au canal;

2° La requête des habitants de la rue de Paris pour la construction d'un aqueduc allant de la rue de Dunkerque à l'établissement de MM. Tiberghien frères;

3° Une demande de secours formulée par la veuve de M. Vasseur, commissaire de police ;

4° La situation de la caisse municipale de retraites et de secours ;

Et 5° un projet d'établissement et d'aménagements nouveaux des bouches à incendies.

La discussion d'un rapport de M. Jules Desurmont sur la suite donnée à une demande d'indemnité formée par les frères à l'occasion des cours du soir, aura lieu à la prochaine réunion, laquelle se fera le vendredi 4 juin.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

On annonce la mort à l'âge de 77 ans, de M. Dugrosprez, receveur buraliste des contributions indirectes.

Fils d'un lieutenant du premier Empire, il fut mêlé de bonne heure aux agitations politiques dirigées par les sociétés secrètes en faveur de la République et fut condamné six fois pour faits politiques.

Chronique du bien. — Un porteur de bobines de MM. Amédée Prouvost et Cie, de Roubaix, Gérard Jeanlebœuf, a trouvé, jeudi, en entrant dans le débit de tabac de la grand'place, un porte-monnaie très bien garni. Il s'est empressé de le remettre à Mme Werbrouck et quelques instant après le porte-monnaie était restitué à son propriétaire, un cultivateur des environs qui a laissé pour l'honnête Jeanlebœuf un simple merci. C'est peu, et l'acte de probité méritait mieux que que cela.

LILLE

L'élargissement de la rue de Roubaix. — A propos du vœu déposé au Conseil municipal par M. Desurmont, tendant à provoquer l'interdiction pour la Compagnie des tramways de parcourir au moyen de la traction à vapeur les rues de Roubaix, du Vieux Marché-aux-Poulets, des Manneliers et de la Grand'Place, l'*Echo du Nord* a soulevé une autre motion très importante.

Il s'agit du redressement et de l'élargissement de la rue de Roubaix, opération qui aurait l'avantage, outre de donner satisfaction aux légitimes appréhensions de M. Desurmont, en ce qu'elle rendrait la traction à vapeur tout à fait inoffensive pour les piétons, de mettre en communication les les villes de Lille et de Roubaix au moyen d'une voie convenable, digne des deux grandes villes qu'elle relierait, et non plus au moyen d'une sorte de boyau innommé qui choque à la fois l'hygiène, la sécurité, et les principes élémentaires de la voirie moderne.

Ce projet de transformation n'est pas une proposition nouvelle, puisqu'il figure au classement des grands travaux pour lesquels l'emprunt de 24 millions a été accordé.

Il devrait même être exécuté maintenant, puisqu'il figure avec un crédit de 383,200 fr., dans les travaux autorisés, sous la dénomination « Ouverture d'une rue en prolongement de la rue des Ponts de Comines. »

Ce projet réalise un travail d'une urgence absolue ; — la couverture de l'infect canal de la Quennette — et donne à la rue de Roubaix un large débouché vers la rue de la Gare ; il serait facile de faire passer le car à vapeur par cette voie nouvelle.

Mais il s'est trouvé que le percement de la rue du Sec Aarembault a coûté 483.741 francs en plus que les prévisions budgétaires. Le Conseil, pour parer à ce déficit, a déclassé le travail de la rue des Pont-de-Comines et l'a renvoyé aux calendes grecques.

Le vœu de l'*Echo du Nord* ne pourra donc être réalisé d'ici longtemps, à moins cependant que la municipalité, mieux inspirée, ne consacre au dégagement de la rue de Roubaix les quelques centaines de mille francs *actuellement disponibles* qui proviennent des rabais sur les adjudications des grands travaux.

Tramways : la ligne de Lille à Tourcoing. — La pétition suivante circule actuellement dans les villes de Lille et de Tourcoing, et dans les localités situées entre elles :

Les soussignés, domiciliés dans la région desservie par les tramways de Lille,

Attendu qu'il est d'intérêt public :

De faire profiter les voyageurs des tramways des tarifs les plus bas ;

D'augmenter les places disponibles de chaque train en augmentant le nombre des voitures ;

De donner tout le confortable possible dans les voitures

D'organiser un service des messageries;

D'assurer un service régulier en tout temps et en toutes saisons ;

D'économiser le temps des voyageurs par une marche rapide, tout en assurant la sécurité au moyen des progrès accomplis et d'une réglementation spéciale ;

Attendu que les avantages énoncés ci-dessus, qui ont pour effet de favoriser le rapport des populattons entre elles, de développer la richesse publique et la plus-value de la propriété foncière, ne peuvent être obtenus que par l'emploi de moteurs mécaniques à vapeur, électriques ou autres, remplissant les conditions de sécurité imposées par la loi du 11 juin 1880, particulièrement quand il s'agit de lignes dont la longueur dépasse six kilomètres,

Attendu que la plus grande partie de la population qui n'a pas de voitures particulières à sa disposition,

---

FEUILLETON DU 30 MAI 1886. — N° 37

FLORÉAL

XI

— Pourquoi ?

— ... Parce que... Parce qu'on cherche après toi.

Elle avait été sur le point de dire la vérité; mais elle s'était arrêtée, voulant bien sauver Floréal, mais ne pouvant pas prendre sur elle la responsabilité de faire prévenir les autres.

— On me cherche ?

— Oui.

— Tu en es sûre ?

— Est-ce que je serais là sans cela !

— Et la mère ?

— Toujours sans parole !... Au fait, tu ne sais pas le malheur...

— Si, si, je sais... J'ai tout appris... J'aurais tant voulu la voir ! Je comptais bien aller frapper cette nuit ou l'autre à votre porte... Et Voltin ?

— Il ne me sait pas ici ; il ne pouvait pas supposer que tu viendraiste faire prendre à Montceau; il serait sans cela venu te dire comme moi qu'il faut que tu te sauves... Il n'est pas méchant, tu le sais bien !...

— Alors, comment as-tu su ?

— Ça ne te regarde pas, j'ai compris que tu étais et je suis venue te prévenir.

— Mais je ne peux pas fuir ! mon devoir...

— Ton devoir ! Ne parle jamais de cela, mon pauvre Jean ; ton devoir serait d'être près de ta mère malade...

— Tu me fais l'effet d'être venue pour me donner une leçon ; ce n'était pas la peine de te déranger...

— Jean ! je t'en supplie ! Tu es toujours le même, tu ne veux pas admettre une observation...

— Non, de personne et de toi moins que de tout autre.

Oh ! malheureux ! que ceux qui t'ont tourné la tête sont donc coupables ! Ecoute... je sais, je suis certaine, je ne peux pas te dire comment, que tu seras arrêté cette nuit !

— On m'a raconté cela cent fois, et je suis encore là.

— Mais j'en ai la preuve.

— Et après ?

— Comment, et après ? Tu veux donc aller au bagne !

— Tiens, laisse-moi tranquille ; tu es folle à la fin... Dans tous les cas, si je vais au bagne, tu ne m'y accompagneras pas.

— Mais tu n'as donc plus rien dans le cœur? Tu ne nous aimes donc plus, ni les uns, ni les autres ? Comment ! je viens te prévenir que tu cours un danger, et c'est ainsi que tu me reçois ! tu réponds à mon attention par des brutalités ! Oh ! oh !... je... n'aurais... jamais... cru... cela de toi !

La pauvre petite se mit à pleurer ; puis passant ses bras autour du cou de son frère, elle lui parla bas, lui dit des mots à fendre l'âme, lui nomma sa mère, son petit frère, son père mort... le supplia.

— Si ce n'est pas pour toi, que ce soit au moins pour nous tous, lui dit-elle enfin ; sauve-toi ! Je t'en conjure va-t-en !

Floréal était démonté ; il y avait dans son erreur politique une certaine loyauté, et il ne pouvait admettre qu'on laissât écharper des compagnons, et qu'on prit ainsi le large au moment du danger.

Duvoix, lui, n'était pas de cet avis ; il avait maintes fois ri des scrupules de son camarade, il eût recommencé, si la gravité des circonstances ne lui en eût pas ôté l'envie.

— Voyons, Floréal, ajouta-t-il, pas de bêtise ! Est-ce sérieux, ce que tu me dis là ?

— Très sérieux !

— Eh bien, je grimpe prendre l'argent et nous partons.

Il grimpa à l'étage supérieur, redescendit presque aussitôt, et sortit avec Jean.

Eugénie les attendait et commençait à perdre patience.

Dès qu'ils parurent, elle s'avança vers eux, et ne prononça qu'un mot :

— Allons à la gare !

Ils s'éloignèrent tous trois, longeant les maisons.

Le chemin de fer n'était pas loin.

Lorqu'ils arrivèrent au passage à niveau, et qu'ils eurent franchi la voie, Eugénie les arrêta.

— Laissez-moi voir s'il y a quelqu'un dans la salle...

Quand elle revint vers eux, le découragement se lisait dans son attitude.

— Les autres ? Et je m'en moque un peu, des autres !

D'ailleurs, nous sommes la tête, et pour que le corps puisse vivre, il faut que la tête soit intacte. Viens !

Floréal était démonté ; il y avait dans son erreur politique une certaine loyauté, et il ne pouvait admettre qu'on laissât écharper des compagnons, et qu'on prit ainsi le large au moment du danger.

Duvoix, lui, n'était pas de cet avis ; il avait maintes fois ri des scrupules de son camarade, il eût recommencé, si la gravité des circonstances ne lui